



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.304

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2010 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2010 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2010 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, mandatés à la section d'investissement :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie,

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quelque soit le type de travaux.

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Général sont :

- L'environnement et le développement durable
- Le sport et la jeunesse

- La culture
- Le foncier et l'habitat social
- L'accueil de la petite enfance

Sont exclues du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières
- Les études,
- Les installations d'alarmes, stores et système de vidéosurveillance.

Le taux de subvention est de 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet, étant précisé qu'en cas d'obtention de participation d'autres financeurs, la part communale ne saurait être inférieure à 20 % du montant hors taxe.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 2 ans à compter de la notification de chaque subvention, sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Le Conseil Général a plafonné cette année le nombre de dossiers pouvant être présentés à 10 opérations pour les Communes de plus de 20 000 habitants à l'exception de la Ville de Marseille.

Est soumise à votre approbation la liste ci-après, de 10 opérations, dont certaines avaient été proposées précédemment, mais n'avaient pas été retenues.

Sont proposées les opérations suivantes :

1- Construction d'un Planétarium	200 000,00 €
2 - Extension du Club des jeunes des Milles	150 000,00 €
3 - Aménagement d'un plateau sportif au complexe sportif de la Pioline	60 000,00 €
4 - Extension du Club 3ème âge à Luynes	80 000,00 €
5 - Restructuration du Parc de la Maréchale	80 000,00 €
6 - Réfection de la cour de l'école élémentaire Peisson à Luynes	75 000,00 €
7 - Construction d'un terrain de Futsal aux Milles	75 000,00 €
8 - Réfection du sol sportif du Gymnase Mistral	40 000,00 €
9 - Aménagement d'un terrain multisports à l'école de la Duranne	50 000,00 €
10- Réfection du sol sportif du Gymnase Cournand	75 000,00 €

Le montant global de ces opérations est de **885 000,00 € HT**.

Les dossiers complets devront être exceptionnellement transmis au Conseil Général avant le 1^{er} mai 2010. Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir solliciter la prise en charge par le Conseil Général de 80 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.

**2010.304 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2010 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**